



***En mode attente – pour le
moment...***

Analyse du Budget fédéral de 2010

**Conférence canadienne des arts
www.ccarts.ca**

Table des matières

Résumé	1
Introduction	3
Le portrait d'ensemble	5
Ministère du Patrimoine canadien	11
Développements dans les sous-secteurs culturels	16
Arts	16
Patrimoine	22
Industries culturelles	24
Autres dépenses	25
Divers : Autres développements	26
Annexe :	28
(Dépenses du ministère du Patrimoine canadien, d'organismes et de sociétés d'État choisis, Total du Budget principal et des Budgets supplémentaires pour l'exercice 2009-2010)	

« *En mode attente – pour le moment...* »

Analyse annuelle du Budget fédéral du point de vue des arts et de la culture

Résumé

L'analyse par la Conférence canadienne des arts du Budget fédéral de 2010 examine en détail le financement accordé au Ministère du Patrimoine canadien et aux agences et sociétés publiques. Elle expose les changements organisationnels et budgétaires à l'intérieur du ministère et scrute les principaux programmes d'appui aux arts, au patrimoine et aux industries culturelles et note les principaux changements de tous ordres qui peuvent affecter le secteur.

Trois grandes conclusions s'imposent dans le cadre de l'analyse de cette année. D'abord, qu'au total, le financement accordé par le gouvernement fédéral au secteur culturel demeure relativement stable dans le budget 2010 et inclut même une hausse modeste pour la plupart des organismes culturels. Cette stabilité est de nature à rassurer, comme l'était l'annonce à l'été 2009 qu'un certain nombre de programmes importants étaient renouvelés pour cinq ans à des niveaux de financement substantiels.

Deuxièmement, il y a raison de craindre que cette situation puisse changer d'ici peu. La récession économique de 2008-09 et l'instabilité de l'économie mondiale continuent de soulever bien des incertitudes. À court terme, le gouvernement a gelé le niveau des dépenses fédérales, ce qui veut dire que le Ministère, les sociétés et agences publiques doivent trouver moyen de financer à l'interne les augmentations des salaires et autres frais d'exploitation. De plus, le processus de Révision stratégique – le mécanisme de choix pour réduire les budgets ministériels – résultera désormais en réductions permanentes et ne permettra plus de réallocations à d'autres priorités plus grandes. Cette décision aura un impact sur le Ministère du Patrimoine dans le budget 2012 puisqu'il doit être soumis l'an prochain à une nouvelle ronde de révision stratégique.

À long terme, le plan d'action du gouvernement pour rétablir l'équilibre budgétaire comprend des réductions des dépenses de 17,6 milliards de dollars étalées sur cinq ans. Pour l'heure, les budgets de Patrimoine canadien semblent relativement stables pour les deux prochains exercices financiers (2011-12 et 2012-13). Cependant, comme on l'a noté ci-haut, le ministère sera soumis l'an prochain à une révision stratégique de ses activités qui devra résulter en une réduction de 5 % en 2012-13 – soit une coupure de 60 millions de dollars. Et on ne connaît pas encore les projections financières au-delà de 2012-13.

Troisièmement, ce qui alimente ces inquiétudes quant à l'avenir, c'est le sentiment que le présent gouvernement continue d'approcher les dossiers culturels sans le bénéfice d'une vision à long terme ou à tout le moins, d'une politique clairement articulée. En l'absence d'une quelconque politique culturelle autre que de maintenir par prudence politique le statu quo, le secteur ne risque-t-il pas de faire les frais du rééquilibre budgétaire auquel le gouvernement s'est engagé ?

Au-delà de ces constats généraux, un certain nombre d'importants changements méritent d'être soulignés :

- Le *Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts* (anciennement le *Programme national de formation dans le secteur des arts*) a reçu sept millions de dollars de plus en 2009-2010 et aussi en 2010-2011 et il a été renouvelé en 2009 pour une période de cinq ans à un niveau de financement annuel de 24,1 millions de dollars
- En 2009-2010 et 2010-2011, le gouvernement a contribué de façon importante à l'initiative, menée par le secteur privé, du Musée canadien des droits de la personne à Winnipeg. En 2009-2010, le gouvernement a engagé 26,7 millions de dollars dans le musée et les dépenses à ce jour en 2010-11 atteignent 55,9 millions de dollars.
- Le financement du *Programme des célébrations et commémorations*, lequel fournit de l'aide pour l'organisation d'événements communautaires autour de la fête nationale, a augmenté considérablement au cours des dernières années, passant d'environ deux millions de dollars en 2005-2006, à 13 millions de dollars en 2006-2007, à 22 millions de dollars en 2007-2008, à 36,3 millions de dollars en 2008-2009, à 45,7 millions de dollars en 2009-2010 (incluant environ 20 millions de dollars pour le Relais de la flamme olympique des Jeux Olympiques de 2010). Cette année, le financement du programme est 11,8 millions de dollars dans le Budget principal
- De façon plutôt inquiétante, le gouvernement s'est servi du projet de loi C-9 sur le budget pour faire passer toute une série de modifications à des politiques importantes qui n'ont ainsi pu faire l'objet d'un véritable débat public. Au nombre des ces modifications, un amendement à la Loi des télécommunications qui ouvre maintenant la porte à la propriété étrangère des compagnies de satellites. La CCA a exprimé ses inquiétudes face à cette mesure qui, combinée avec les accords commerciaux existants ou en voie de négociation, pourrait gravement diminuer la capacité du gouvernement d'appuyer ou réglementer la production et la distribution de contenu culturel canadien.
- Finalement, le Budget de 2010 a annoncé que les travailleurs auront maintenant l'option de s'inscrire au programme d'assurance emploi pour recevoir des prestations de maternité, des prestations parentales, de maladie et de soignant. Étant donné le pourcentage élevé de travail autonome dans le secteur culturel, le changement pourrait être bon pour certains travailleurs. Pour d'autres, cependant, le programme pourrait ne pas être avantageux. Par exemple, une fois inscrits, les travailleurs ne peuvent se retirer. De plus, quand un artiste se met à retirer des prestations de l'assurance emploi sans créer activement des œuvres, tout le revenu qu'il reçoit au cours de cette période pour ses œuvres antérieures réduira les prestations d'assurance emploi qu'il reçoit.

C'est sur ce fond d'arrière-scène que la présente Analyse du budget fédéral de 2010 a été faite. Bien que ce budget ne contienne aucune mauvaise nouvelle en soi – en fait, le Conseil des arts, la Société Radio-Canada, l'Office national du film et Téléfilm ont pu garder le 5% de leur budget identifié dans le cadre de l'exercice de Révision stratégique 2009 – l'attention se porte naturellement sur l'an prochain et ce qu'il nous réserve.

« *En mode attente – pour le moment...* »

Analyse annuelle du Budget fédéral du point de vue des arts et de la culture

Introduction

L'analyse budgétaire révèle cette année que le financement fédéral global du secteur culturel est demeuré stable dans le budget de 2010. Ce « mode attente » rassurant s'inscrit dans la foulée de la bonne nouvelle l'an dernier du renouvellement de programmes culturels clés pour une période de cinq ans avec des niveaux de financement sains.

Si ces développements démontrent que le gouvernement reconnaît l'importance d'un financement pluriannuel stable du secteur, nous sommes bien avisés de craindre que cet état de fait ne durera pas. La récession économique de 2008-2009 et l'instabilité économique mondiale suscitent beaucoup d'incertitude. Le gouvernement compte sur la reprise économique pour effacer une bonne partie du déficit budgétaire au cours des cinq prochaines années. Il s'agit là d'une vision optimiste des choses qui n'est pas partagée par tout le monde, y compris le Directeur parlementaire du budget. Même si l'économie canadienne a affiché une croissance impressionnante pour le premier trimestre de 2010 (6,1 % sur une base annuelle), la reprise a ralenti considérablement au cours du second trimestre. Selon les dernières prévisions publiées par la Banque royale du Canada, l'économie canadienne enregistrera une reprise beaucoup plus modeste au cours de la deuxième moitié de l'année : la RBC prévoit une croissance du produit intérieur brut de seulement 3,3 % et on s'inquiète de plus en plus du fait que l'économie américaine semble loin d'être sortie de la récession.

Dans ce contexte, rien n'assure que le financement fédéral de la culture demeurera aux mêmes niveaux. La feuille de route du gouvernement vers l'équilibre budgétaire prévoit une réduction des dépenses de 17,6 milliards de dollars en cinq ans. Diminueront notamment les dépenses de programme et les coûts administratifs (salaires et frais généraux). Si certaines de ces économies au chapitre des dépenses sont surtout symboliques, comme l'abolition de 245 nominations du gouverneur en conseil à des organismes, à des conseils et à des commissions, y compris l'abolition du Comité consultatif canadien sur le Statut de l'artiste (qui était pratiquement mort de toute façon!) – il faudra sabrer pour vrai pour dépenser près de 20 milliards de dollars de moins.

D'ailleurs, le Directeur parlementaire du budget (DPB) brosse un tableau beaucoup moins idyllique que celui du ministère des Finances en ce qui a trait aux réductions du déficit que le gouvernement pourra réaliser au cours des prochaines années (le DPB prévoit par exemple un déficit de 12,3 milliards de dollars en 2014-2015, tandis que le ministère des Finances en prévoit un de 1,8 milliard de dollars pour la même année). Si les projections du Directeur s'accomplissent, cela pourrait signifier d'autres réductions encore des dépenses de programme – particulièrement du fait qu'en excluant de recourir à des augmentations majeures des impôts ou des réductions des transferts aux provinces et aux particuliers, le gouvernement a considérablement restreint son espace de manœuvre pour réduire le déficit.

Les dépenses fédérales ont été gelées, et les Révisions stratégiques – le mécanisme de choix du gouvernement pour juguler les dépenses ministérielles – vont maintenant

engendrer des coupes difficiles. Il ne s'agira plus de réaffecter des fonds à l'intérieur des organismes ou vers d'autres secteurs prioritaires, comme cela a été le cas jusqu'ici. Les budgets étiquetés moins prioritaires vont carrément disparaître. La plupart des organismes ont maintenant été passés au crible lors d'un premier exercice d'examen stratégique. Il va devenir plus difficile de déterminer où réduire de 5 % maintenant que « les fruits mûrs faciles à cueillir » sont disparus.

Il y a certainement de quoi s'inquiéter pour le secteur culturel. Il est encore plus inquiétant de sentir que le gouvernement continue d'approcher la culture sans vision à long terme, sans politique clairement articulée. Difficile de ne pas penser que la politique est à la dérive ou sur le pilote automatique. En 2010-2011, aucun organisme culturel ne prendra part au processus d'examen stratégique,¹ quoique certains organismes qui u seront soumis gèrent des programmes liés au secteur culturel (comme Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Industrie Canada, le Bureau de l'infrastructure et des sociétés d'État du Canada, et les organismes de développement économique régionaux). Sans priorités claires, comment ces organismes peuvent-ils identifier les dépenses « à faible priorité » et entreprendre des examens « stratégiques » dans le sens politique du terme?

C'est sur cette toile de fond que l'analyse budgétaire de la CCA a été élaborée cette année. S'il n'y a pas beaucoup de « mauvaises nouvelles » dans le budget – puisque les examens stratégiques du Conseil des Arts du Canada, de la Société Radio-Canada, de l'Office national du film et de Téléfilm n'ont pas entraîné de réaffectation de crédits – tous les regards sont tournés vers l'année prochaine et la forme de l'avenir.

Notre analyse du budget est en quatre sections. La première examine « l'ensemble de la situation » en analysant les niveaux globaux du financement fédéral des institutions culturelles fédérales clés. La deuxième porte sur le ministère du Patrimoine canadien et examine sa structure organisationnelle et ses dépenses de programme dans les secteurs clés d'activité. La troisième analyse en détail les dépenses de programmes par sous-secteurs culturels. La section finale explore un certain nombre de développements qui se sont produits dans le secteur culturel à part les dépenses, et d'autres initiatives pangouvernementales susceptibles d'affecter le secteur.

¹ Site web du Conseil du Trésor

LE PORTRAIT D'ENSEMBLE

Le Tableau 1 présente les dépenses du ministère du Patrimoine canadien, d'organismes et de sociétés d'État choisis pour la période 2009-2010 à 2010-2011 (chacun de ces organismes est examiné de façon plus détaillée dans l'analyse).

La deuxième et la troisième colonne présentent les dépenses pour l'exercice 2009-2010 : les dépenses du Budget principal de 2009-2010 et les dépenses totales pour 2009-2010 qui incluent les dépenses des Budgets supplémentaires. La quatrième colonne présente les dépenses pour 2010-2011 du Budget principal et du premier budget supplémentaire publié peu après le budget (Budget supplémentaire A). Ces chiffres de la quatrième colonne comprennent également les 15 millions de dollars additionnels de financement ponctuel destinés à quatre des musées nationaux en avril 2010 : le Musée canadien des civilisations (6,3 millions de dollars), le Musée des beaux-arts du Canada (2 millions de dollars), le Musée canadien de la nature (3 millions de dollars) et le Musée des sciences et de la technologie du Canada (3,7 millions de dollars). Ce financement pour l'exercice 2010-2011 a pour objet de répondre aux pressions exercées par l'exploitation des musées dans le contexte de la récession économique.

Les deux dernières colonnes présentent l'augmentation (la diminution) des dépenses entre 2010-2011 et (a) le Budget principal 2009-2010 et (b), les dépenses totales en 2009-2010 (Budget principal et Budgets supplémentaires). On doit interpréter avec prudence l'écart entre les dépenses du Budget principal de 2010-2011 et celles du Budget supplémentaire A et les dépenses totales de 2009-2010 étant donné que d'autres budgets supplémentaires seront probablement publiés plus tard cette année, ce qui pourrait augmenter l'ensemble des dépenses pour 2010-2011. Par conséquent, ***il est probable que la dernière colonne exagère les diminutions de financement et minimise les augmentations de financement.*** La CCA entreprendra une analyse des prochains budgets supplémentaires des dépenses quand ils seront publiés afin de présenter un portrait plus exact des augmentations ou des diminutions de financement entre l'exercice courant et le précédent. Nous analysons ici les changements de financement, en accordant une attention particulière aux changements sur douze mois dans le Budget principal, la meilleure comparaison de « pommes avec des pommes » disponible en ce moment.

Les niveaux de financement global demeurent stables

Comme le révèle l'avant-dernière cellule de la rangée du bas du tableau, ***les niveaux de financement global ont connu une croissance modeste*** entre les dépenses engagées à ce jour pour cette année (Budget principal et Budget supplémentaire A) et le Budget principal de l'an dernier, soit une augmentation de 128,1 millions de dollars (4,3 %). La comparaison des dépenses engagées à ce jour pour cette année aux dépenses totales pour 2009-2010 indique que les dépenses ont diminué d'autant (159,2 millions de dollars ou 4,9 %), principalement du fait des réductions au ministère du Patrimoine canadien (par exemple, les réductions de 50,3 millions de dollars après les Jeux Olympiques et

Paralympiques de Vancouver 2010, de 28,7 millions de dollars découlant du transfert du *Programme du multiculturalisme* à Citoyenneté et Immigration Canada, et de 24,9 millions de dollars entraînées par l'arrivée à terme du volet des *Centres urbains polyvalents pour jeunes autochtones* du Programme des Autochtones). C'est un chiffre qu'il faut toutefois interpréter avec prudence, étant donné que certaines dépenses des Budgets supplémentaires de 2009-2010 représentaient du financement ponctuel (comme 30 millions de dollars de plus au titre du *Fonds du Canada pour les espaces culturels* dans le cadre du programme de relance économique et 37 millions de dollars pour les Jeux Olympiques de Vancouver 2010). En outre, les prochains budgets supplémentaires des dépenses pourraient comporter du financement additionnel, quoique ces dépenses additionnelles seraient probablement petites étant donné le contexte de restriction financière que nous connaissons.

Les sections qui suivent examinent les détails particuliers derrière les changements des niveaux de financement de chacun des organismes qui font partie du tableau. Pour le moment, l'examen de l'ensemble du Budget principal de 2009-2010 et des dépenses de 2010-2011 révèle que **plus de la moitié des organismes ont connu des augmentations de financement**. Dans bien des cas, les augmentations étaient relativement modestes (ministère du Patrimoine canadien, 2,8 %; Conseil des Arts du Canada, 0,6 %; Société Radio-Canada, 3,6 %; Musée des beaux-arts du Canada, 3,2 %; Musée canadien de la nature, 3,1 %; Office national du film, 3,2 % et Téléfilm Canada, 0,7 %), tandis que d'autres ont obtenu des augmentations plus importantes (Musée canadien des civilisations, 14,9 %, et le Musée canadien des droits de la personne, qui a vu son financement augmenter spectaculairement de 3,626.7 % ou 54 millions de dollars, pour la création de capital fixe). **Les organismes dont le financement a diminué ont connu de très petites réductions** (Bibliothèque et Archives Canada, -0,6 %; Musée national des sciences et de la technologie, -0,6 %)

Comme nous l'avons déjà indiqué, *il faut garder à l'esprit qu'il pourrait y avoir des dépenses additionnelles dans le secteur par l'entremise d'autres budgets supplémentaires, auquel cas l'importance des augmentations (diminutions) pourrait croître (diminuer)*.

Tableau 1 : Dépenses du ministère du Patrimoine canadien, d'organismes et de sociétés d'État choisis de 2009-2010 à 2010-2011 en millions de dollars

Organisme ¹	Dépenses de 2009-2010		Budget principal des dépenses de 2010-2011 et Budget supplémentaire des dépenses A de 2010-2011	Augmentation (diminution) entre le Budget principal des dépenses de 2010-2011 et...	
	Budget principal des dépenses	Dépenses totales ²		Budget principal des dépenses de 2009-2010	Dépenses totales de 2009-2010
Ministère du Patrimoine canadien	1 254,4	1 448,1	1 290,0	35,6 2,8 %	(158,1) (10,9 %)
Conseil des Arts du Canada	180,8	181,6	181,8	1,0 0,6 %	0,2 0,1 %
Société Radio-Canada/CBC	1 052,6	1 112,6	1 090,9	38,3 3,6 %	(21,7) (2,0 %)
Bibliothèque et Archives Canada	121,4	128,3	120,7	(0,7) (0,6 %)	(7,6) (5,9 %)
Centre national des Arts	35,2	35,2	35,2	0,0 0,0 %	0,0 0,0 %
Galerie nationale du Canada	49,7	50,0	51,3 ³	1,6 3,2 %	1,3 2,6 %
Musée canadien des civilisations	62,3	62,7	71,6 ³	9,3 14,9 %	14,2 8,9 %
Musée canadien des droits de la personne	1,5	26,7	55,9	54,4 3 626,7 %	29,2 109,4 %
Musée canadien de la nature	32,4	32,4	33,4 ³	1,0 3,1 %	1,0 3,1
Musée des sciences et de la technologie du Canada	34,6	34,6	34,4 ³	(0,2) (0,6 %)	(0,2) (0,6 %)
Office national du film du Canada	65,1	65,1	67,2	2,1 3,2 %	2,1 3,2 %

Téléfilm Canada	104,7	104,7	105,4	0,7 0,7 %	0,7 0,7 %
TOTAL	2 994,7	3 282,0	3 122,8	128,1 4,3 %	(159,2) (4,9 %)

Remarque : La somme des chiffres pourrait ne pas correspondre aux totaux indiqués en raison de leur arrondissement.

¹Ces organismes produisent aussi des recettes annuelles.

²Dépenses totales dans le Budget principal des dépenses de 2009-2010 et dans les Budgets supplémentaires des dépenses A, B et C de 2009-2010. L'Annexe I énonce les dépenses dans les Budgets supplémentaires des dépenses.

³Les chiffres comprennent les 15 millions de dollars de financement additionnel reçus par les musées nationaux pour soutenir leurs dépenses de fonctionnement : Musée canadien des civilisations (6,3 millions de dollars), Galerie nationale du Canada (2 millions de dollars), Musée canadien de la nature (3 millions de dollars), Musée canadien des sciences et de la technologie (3,7 millions de dollars).

Sources : Gouvernement du Canada; *Budget de 2010-2011, Parties I et II : Le plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal des dépenses*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2010-2011 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses de 2009-2010, Parties I et II : Le Plan des dépenses du gouvernement et le Budget principal des dépenses*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2009-2010 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2009-2010 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2009-2010 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010*.

Révision stratégique et financement des arts et de la culture

Plusieurs se souviendront que le gouvernement a élaboré un nouveau Système de gestion des dépenses en 2007, incluant l'examen continu des dépenses pour évaluer si les programmes atteignent leurs objectifs, s'ils sont administrés efficacement et s'ils sont conformes aux priorités des Canadiens et aux responsabilités fédérales.

Le ministère du Patrimoine canadien, les musées fédéraux et Bibliothèque et Archives Canada étaient au nombre des organismes qui ont participé au premier examen stratégique en 2007. Si les 15 millions de dollars « d'économies » identifiées par les musées fédéraux ont été réinvestis sur une période de trois ans dans leurs dépenses de fonctionnement et d'immobilisation, les économies réalisées au ministère du Patrimoine canadien – y compris certaines réductions dans les arts et la culture – ont été distribuées à trois programmes ministériels : *Les relais des flammes olympiques et paralympiques 2010*, *Le Goût de l'excellence* pour les athlètes aux Jeux Olympiques d'été, et le *Plan d'action pour les langues officielles*.

Les dépenses publiques dans le secteur des arts et de la culture n'ont pas été soumises à l'exercice de révision stratégique entrepris pour le Budget de 2009, mais elles l'ont été dans le cadre de la révision stratégique préparatoire au budget de 2010. Les dépenses de la Société Radio-Canada/CBC, du Conseil national des Arts du Canada, de l'Office national du film et de Téléfilm Canada ont en effet toutes été scrutées dans les examens stratégiques pour le Budget de 2010. Heureusement, le Budget de 2010 a noté « [qu'ils] n'ont cependant pas dû réaffecter des fonds puisque leurs programmes sont conformes aux priorités des Canadiens. »

Dans le budget de 2010, le gouvernement a annoncé que dorénavant, les examens stratégiques allaient donner lieu à des coupes réelles : les fonds ne seront pas réattribués, mais plutôt supprimés complètement des dépenses du gouvernement. Dans l'actuelle dernière ronde de révision stratégique, comme nous l'avons noté plus haut, il n'y a pas d'organismes du secteur culturel.

Le ministère du Patrimoine canadien doit cependant faire l'objet d'un examen stratégique en 2011-2012, dont les résultats seront reflétés dans le budget de 2012. Le Ministère indique qu'il n'y a pas eu de décisions prises concernant la participation d'intéressés de l'extérieur dans ce processus de révision.

Si le fait d'éclaircir les objectifs des programmes et d'assurer que les activités des programmes soutiennent la réalisation des objectifs sont des buts louables, quand les priorités du gouvernement sont dans d'autres secteurs que le secteur culturel, ce dernier peut se retrouver en position de vulnérabilité dans le processus, comme cela a été démontré dans le cas du premier examen stratégique, où les « économies » ont été redirigées vers des priorités à l'extérieur des programmes principaux des arts, du patrimoine et des industries culturelles.

Compte tenu du gel courant des dépenses, le budget de 2010 a également annoncé que les organismes gouvernementaux devront absorber l'augmentation de 1,5 % de la rémunération annuelle pour la fonction publique fédérale. Les ministères devront financer ces augmentations en réattribuant les crédits de leurs budgets de fonctionnement. Le ministère du Patrimoine canadien indique que le montant total de ces dépenses additionnelles pour 2010-2011 est deux millions de dollars. Le ministère procède

actuellement à un réexamen complet de ses processus et de son personnel dans le but de protéger autant que faire se peut les sommes investies dans les divers programmes mais on est en droit de se demander jusqu'à quel point il sera possible de protéger ces derniers dans la lutte contre le déficit.

MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

Le Ministère et son organisation

Le ministère du Patrimoine canadien est dirigé par le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, l'honorable James Moore (Port Moody-Westwood-Port Coquitlam, C.-B.), et il comprend aussi la ministre d'État (Condition féminine), l'honorable Rona Ambrose (Edmonton-Spruce Grove, Alberta) et le ministre d'État (Sport), l'honorable Gary Lunn (Saanich-Gulf Islands, C.-B.).

Le portefeuille du Patrimoine canadien comprend le ministère du Patrimoine canadien, y compris l'Institut canadien de conservation et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine), dix-neuf autres organismes et agences (par exemple Bibliothèque et Archives Canada, l'Office national du film et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) des sociétés d'État (comme le Conseil des Arts du Canada, le Musée des sciences et de la technologie du Canada, la Société Radio-Canada/CBC) et la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. En plus de son administration centrale à Gatineau, Québec, le Ministère maintient cinq bureaux régionaux et plus d'une douzaine de points de service d'un bout à l'autre du pays.

Comme l'indiquait l'analyse budgétaire de l'an dernier, la responsabilité des programmes du multiculturalisme n'appartient plus au ministère du Patrimoine canadien et a été transférée au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (un transfert de 28,7 millions de dollars).

Dépenses selon les Résultats stratégiques et les activités de programme du Ministère

Cette section porte sur l'ensemble des résultats stratégiques du Ministère et ses principales activités de programme. (La section suivante examine les niveaux de financement des principaux programmes du Ministère). Comme le décrivait l'analyse budgétaire de l'an dernier, le Ministère a restructuré sa façon de concevoir ses activités et d'en faire rapport en 2009-2010. La nouvelle structure regroupe les arts, les industries culturelles et le patrimoine sous un résultat stratégique, ce qui facilite le suivi sur douze mois des changements des dépenses dans ces sous-secteurs culturels.

Le Tableau 2 à la page suivante présente la nouvelle structure, qui répartit les activités du Ministère en trois résultats stratégiques, sept activités de programme pour atteindre les résultats stratégiques, et un certain nombre de sous-activités de programme, les programmes spécifiques en place pour atteindre les résultats stratégiques. Le **premier résultat stratégique** est axé sur la création et l'accessibilité des expressions artistiques et du contenu culturel et il englobe tous les programmes du Ministère dans les secteurs des arts, du patrimoine et des industries culturelles.

Le **deuxième résultat stratégique** est axé sur l'identité canadienne (y compris certains programmes qui touchent le secteur culturel), tandis que **le troisième** englobe les activités du Ministère dans le secteur du sport.

Les cinq dernières colonnes du tableau présentent les Prévisions des dépenses et les Dépenses prévues pour la période 2009-2010 à 2012-2013 et sont dérivées du Rapport sur les plans et les priorités du Ministère pour 2010-2011.²

En commençant avec la période 2009-2010 à 2010-2011, les dépenses sont censées diminuer pour les trois résultats stratégiques, de 36,6 millions de dollars, de 76,9 millions de dollars et de 72,9 millions de dollars respectivement, atteignant une diminution globale de 186 millions de dollars. Les diminutions les plus importantes vont s'appliquer à deux activités de programme : *Promotion et appartenance au Canada* (53,5 millions de dollars), en grande partie attribuable à la conclusion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Vancouver 2010 (*Relais de la flamme*, 24,1 millions de dollars et *Cérémonies d'ouverture*, 17,4 millions de dollars) et *Expositions internationales* (11,2 millions de dollars); et *Sport* (72,5 millions de dollars), attribuable également à la conclusion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Vancouver 2010. En ce qui concerne le déclin du financement du Sport, il faut se rappeler qu'une partie de ce financement provenait de la réattribution des dépenses culturelles au sport dans le premier examen stratégique du ministère. On peut donc considérer que ce financement de la culture a été essentiellement « perdu » dans le premier processus d'examen stratégique.

Dans le premier résultat stratégique, le financement des industries des arts et de la culture diminue (27,3 millions de dollars et 13,4 millions de dollars, respectivement). Dans les arts, le déclin est attribuable à l'arrivée à terme du financement additionnel fourni au programme *Espaces culturels Canada* par l'entremise du programme de relance économique. Dans les industries culturelles, le déclin du financement est principalement attribuable aux diminutions de financement résultant du premier examen stratégique du ministère (7,3 millions de dollars), au transfert de la responsabilité du Musée virtuel du Canada de l'activité de programme Industries culturelles à l'activité de programme Patrimoine (4 millions de dollars) et au transfert de 1,2 million de dollars au Conseil des Arts du Canada pour le *Programme national de traduction*. *Comme toujours, il faut interpréter ces chiffres avec prudence puisqu'ils n'incluent pas les dépenses dans les budgets supplémentaires.*

À moyen terme, (2010-2011 à 2012-2012), l'image est mixte. Si les dépenses ministérielles totales s'apprêtent à diminuer d'environ 155 millions de dollars en 2011-2012, elles sont supposées retourner à nouveau en 2012-2013 aux niveaux de 2010-2011. Mais cette récupération sera attribuable presque entièrement à une augmentation importante des dépenses pour le Sport en 2012-2013 (de 176,6 millions de dollars en 2011-2012 à 297,5 millions de dollars en 2012-2013). Le ministère indique que cette injection de financement est nécessaire pour les Jeux panaméricains de 2015, qui auront lieu à Toronto. **Dans le secteur culturel, entre-temps, les dépenses au titre des industries culturelles doivent diminuer de presque 120 millions de dollars en 2011-2012, et demeurer à ce niveau en**

² Les chiffres des Dépenses prévues pour 2009-2010 dans le *Rapport sur les Plans et les Priorités* du Ministère sont environ 150 millions de dollars de plus que les chiffres fournis dans le Budget principal des dépenses. Le Ministère indique que la différence est due à 100 millions de dollars pour le Fonds canadien de télévision (qui ont été attribués dans le premier budget supplémentaire en 2010-2011) et 41,5 millions de dollars pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2010.

2012-2013. Ce déclin est dû à la nécessité de renouveler le *Fonds des médias du Canada*, qui inclut le *Fonds canadien de télévision* et le *Fonds des nouveaux médias du Canada*. Comme il est noté à la section suivante, le financement de ces deux programmes a été fourni dans le premier budget supplémentaire pour 2010-2011. Dans les sous-secteurs des arts et du patrimoine, le ministère prévoit des niveaux de financement stables au cours des deux prochaines années.

La date de renouvellement des programmes suivants arrive en 2010-2011: le programme des *Centres urbains polyvalents pour jeunes autochtones* du Programme des Autochtones (renouvellement demandé par l'entremise du Budget supplémentaire A de 2010-2011) et *l'Initiative des Langues autochtones* du Programme des Autochtones, qui arrive à terme en 2010-2011. Comme il était noté dans les analyses budgétaires antérieures de la CCA, cependant, même quand les engagements de renouveler les programmes sont faits, il ne faut pas les considérer comme des garanties. ***Les renseignements sur les dépenses au-delà de 2010-2011 doivent par conséquent être interprétés avec une extrême prudence parce que le Parlement se prononce seulement sur le Budget principal annuel (2010-2011); les dépenses prévues peuvent donc changer entre maintenant et 2011-2012 et 2012-2013, soit sous la forme d'augmentations (comme le renouvellement de programme) ou de diminutions (mesures de restriction des dépenses).*** Cette prudence est particulièrement de mise dans le contexte courant de restriction des dépenses.

Tableau 2 : Architecture des activités de programmes et dépenses du ministère du Patrimoine canadien, 2010-2011 et 2012-2013

Résultats stratégiques	Activités de programmes	Sous-activités de programmes	Prévisions des dépenses et dépenses prévues en millions de dollars			Dépenses prévues	
			Prévision des dépenses de 2009-2010	Dépenses prévues de 2010-2011	Augmentation/diminution des dépenses	2011-2012	2012-2013
Résultat stratégique 1 : Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger	Arts	Programme Présentation des arts Canada, Programme Espaces culturels Canada, Programme national de formation dans le secteur des arts, Fonds du Canada pour l'investissement en culture, Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération	153,1	125,8	(27,3) (21,7 %)	122,9	123,4
	Industries culturelles	Politique de la radiodiffusion et des communications numériques, Fonds canadien de télévision, Politique du film et de la vidéo, Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique, Fonds de la musique du Canada, Fonds du livre du Canada, Fonds du Canada pour les périodiques, Culture canadienne en ligne, Fonds des nouveaux médias du Canada, Politique du droit d'auteur, Examen des investissements dans le secteur culturel, TV5, UNESCO-Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	342,2	328,8	(13,4) (4,1 %)	208,6	208,7
	Patrimoine	Programme d'aide aux musées, Programme d'indemnisation des expositions itinérantes au Canada, Réseau canadien d'information sur le patrimoine, Institut canadien de conservation, Programme des biens culturels mobiliers	36,8	40,9	4,1 (10,0 %)	37,0	37,0
Total du Résultat stratégique 1			532,1	495,5	(36,6) (7,4 %)	368,5	369,1
Résultat stratégique 2 : Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne	Promotion et appartenance au Canada	Programme des célébrations et des commémorations, Cérémonial d'État et protocole, Expositions internationales, Programme des études canadiennes, Programme Échanges Canada, Programme Katimavik	132,7	79,2	(53,5) (67,6 %)	72,8	72,8
	Engagement et participation communautaire	Programme des droits de la personne, Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine, Programme des Autochtones	98,0	89,4	(8,6) (9,6 %)	86,6	86,6
	Langues officielles	Programme de développement des communautés de langue officielle, Programme de mise en valeur des langues officielles, Programme de coordination des langues officielles	374,6	359,8	(14,8) (4,1 %)	356,4	356,4
Total du Résultat stratégique 2			605,3	528,4	(76,9) (14,6 %)	515,8	515,8

Résultat stratégique 3 : Les Canadiens participent et excellent dans les sports	Sport	Programme d'accueil, Programme de soutien au sport, Programme d'aide aux athlètes, Secrétariat fédéral 2010	252,3	179,8	(72,5) (40,3 %)	176,6	297,5
Total du Résultat stratégique 3			252,3	179,8	(72,5) (40,3 %)	176,6	297,5
TOTAL DES RÉSULTATS STRATÉGIQUES 1, 2 et 3			1 389,7	1 203,7	(186,0) (15,5 %)	1 060,9	1 182,4
Services internes		Soutien à la gouvernance et à la gestion, Services de gestion des ressources, Services de gestion des biens	Chiffres non fournis dans le RPP	87,6	S.O.	75,0	75,0
TOTAL DU MINISTÈRE			S.O.	1 291,3	S.O.	1 135,9	1 257,4

Sources : Ministère du Patrimoine canadien, *Budget principal des dépenses de 2010-2011, Partie III : Rapport sur les plans et les priorités.*

Remarque : La somme des chiffres pourrait ne pas correspondre aux totaux indiqués en raison de leur arrondissement.

DÉVELOPPEMENTS DANS LES SOUS-SECTEURS CULTURELS

La présente section examine les dépenses et met en valeur les développements clés dans les arts, le patrimoine et les industries culturelles. Les dépenses dans les langues officielles, les programmes autochtones et le sport sont également examinées.

Le Tableau 3 présente le financement des exercices 2009-2010 et 2010-2011 pour les subventions et les contributions clés du ministère du Patrimoine canadien. Il indique les dépenses totales pour 2009-2010 (Budget principal et Budgets supplémentaires) et les dépenses dans le Budget supplémentaire de 2010-2011 et le Budget supplémentaire A. **Il faut noter que des dépenses additionnelles peuvent être faites dans certains programmes par l'entremise du processus des budgets supplémentaires à l'automne.**

-----ARTS-----

Programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine.

Ce programme cherche à élargir les occasions pour les artistes et les artisans locaux de participer à leurs communautés par l'entremise des festivals et autres événements (le volet des *Festivals des arts locaux et du patrimoine local*) et pour les groupes de commémorer leur histoire locale et leur patrimoine (le volet des *Commémorations historiques communautaires*). Comme le Tableau 3 l'indique, le financement total de ce programme pour 2009-2010 était 17 655 000 \$ et il est passé à 19 155 000 \$ pour 2010-2011. Le Ministère indique que l'augmentation du financement est principalement attribuable aux augmentations dans les deux derniers volets.

Le financement du **Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens** (anciennement le *Programme Présentation des arts Canada*) a connu une légère baisse en 2010-2011, passant de 28 362 112 \$ dans le Budget principal de 2009-2010 à 27 878 855 \$ en 2010-2011. Le programme a pour objectif d'offrir aux Canadiens « un accès direct à diverses expériences artistiques de qualité par le biais d'une aide financière versée aux organismes de diffusion artistique ou aux organismes qui les soutiennent »³. **Le programme a été renouvelé par le gouvernement pour une période de cinq ans à un niveau de financement annuel de 33,4 millions de dollars, dont 27,9 millions de dollars représentent le financement au titre des subventions et des contributions** (le reste est pour les salaires et les autres coûts d'administration).

³Site Web du ministère du Patrimoine canadien

Tableau 3 : Subventions et contributions choisies du ministère du Patrimoine canadien, 2009-2010 et 2010-2011 en dollars

Subvention/contribution	2009/10			2010/11
	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses A¹, B et C	Total	Budget principal des dépenses et Budget supplémentaire des dépenses (A)
Arts				
Programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine	13 755 000	3 900 000	17 655 000	19 155 000
Programme Présentation des arts Canada (anciennement Fonds du Canada pour la présentation des arts)	28 362 112	-	28 362 112	27 878 855
Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts (anciennement le Programme national de formation dans le secteur des arts)	16 703 920	6 838 600	23 542 520	22 742 440
Fonds du Canada pour l'investissement en culture (anciennement Capitales culturelles du Canada et volet des incitatifs du Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens)	18 746 680	-	18 746 680	25 182 705
Fonds du Canada pour les espaces culturels (anciennement Espaces culturels Canada)	28 332 485	30 127 075	58 459 560	26 949 850
Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien	4 365 479	-	4 365 479
Renforcement des compétences	1 000 000	-	1 000 000
Initiatives de réseautage	14 884 000	-	14 884 000
Subventions à des fins de dotation				
Programme culture canadienne en ligne	5 567 143	-	5 567 143
Fonds interactif du Canada (remplace Culture canadienne en ligne)				8 835 130
Capitales culturelles du Canada	3 862 680	-	3 862 680

Patrimoine				
Programme d'aide aux musées	14 446 000	-	14 446 000	14 576 284
Industries culturelles				
Fonds du livre du Canada (anciennement Programme de développement de l'industrie de l'Édition)	36 637 660	750 000	37 387 660	36 666 301
Fonds des médias du Canada				
Fonds des nouveaux médias du Canada	14 196 077	-	-	14 196 077
Fonds canadien de télévision	20 400 000	99 550 000	119 950 000	119 950 000
Fonds de la musique du Canada	22 364 982	999 100	23 364 082	25 828 331
Fonds du Canada pour les périodiques (anciennement Fonds du Canada pour les magazines)	14 881 638	-	14 881 638	74 774 598
Programme d'aide aux publications	45 400 000	15 000 000	60 400 000	
Autres subventions et contributions				
Programme des célébrations et commémorations	24 589 641	21 067 465	45 657 286	11 829 553
Subventions et contributions au sport				
Programme d'aide aux athlètes	26 677 000	-	-	27 000 000
Programme de soutien du sport	101 113 596	500 000	101 118 596	117 000 972
Programme d'accueil de manifestations sportives	43 992 404	36 792 000	80 784 404	16 315 575
Langues officielles				
Programme d'amélioration des langues officielles	110 021 000	1 989 600	112 010 600	111 523 131
Programme de développement des communautés de langue officielle	226 690 000	15 005 100	241 695 100	226 031 984
Programme des communautés				
Programmes des Autochtones	57 862 911	1 500 000	59 362 911	56 214 907

¹Le Budget des dépenses supplémentaires des dépenses comptabilise les annonces de financement nouveau faites dans le Budget de 2009.

Source : Gouvernement du Canada; *Budget de 2010-2011, Parties I et II : Le plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal des dépenses*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2010-2011 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011*; Gouvernement du Canada, *Budget des dépenses de 2009-2010, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement fédéral et le Budget principal des dépenses*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2009-2010 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2009-2010 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2009-2010 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010*.

Le **Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts** (anciennement le *Programme national de formation dans le secteur des arts*) « vise à contribuer au perfectionnement de créateurs canadiens et de futurs chefs de file, sur le plan culturel, dans le secteur des arts au Canada en appuyant la formation d'artistes très prometteurs par l'intermédiaire d'établissements qui proposent une formation de haut calibre »⁴ (site Web du ministère du Patrimoine canadien). Comme cela était indiqué dans l'Analyse du Budget de l'an dernier, **le programme a reçu sept millions de dollars de plus en 2009-2010 et aussi en 2010-2011 et il a été renouvelé en 2009 pour une période de cinq ans à un niveau de financement annuel de 24,1 millions de dollars, dont 22,7 millions de dollars représentent le financement au titre des subventions et des contributions (le reste est pour les salaires et les autres coûts d'administration).**

Le **Fonds du Canada pour l'investissement en culture** (anciennement le **Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens**) a pour objectif de « contribuer à la santé organisationnelle, administrative et financière des organismes artistiques et patrimoniaux ». Il est constitué du volet des *Inciatifs aux fonds de dotation* de l'ancien *Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens*, du programme *Capitales culturelles du Canada* (voir le paragraphe ci-dessous), du volet d'*Appui limité aux organismes artistiques en situation précaire*, et d'un nouvel élément, le volet des **Initiatives stratégiques**, qui finance les initiatives afin d'aider de nombreuses organisations à « diversifier leurs sources de revenus et à en instituer de nouvelles, à renforcer leur capacité de gestion et leurs compétences d'affaires et qui, de façon générale, aident à ce qu'ils soient mieux ancrés dans leur communauté »⁵. Cette approche rappelle celle de l'ancien programme de stabilisation des arts du Ministère, qui fournissait du financement à des conseils communautaires qui se chargeaient en retour de distribuer ces fonds aux organisations locales. Le gouvernement s'est engagé à verser dans ce programme 33,8 millions de dollars par année de 2010-2011 à 2014-2015, un chiffre supérieur aux dépenses totales pour chaque volet individuel du programme en 2009-2010 (18,7 millions de dollars). Cela dit, **de l'engagement de 33,8 millions de dollars au titre du programme, seulement 25,2 millions de dollars de financement apparaissent dans le Budget principal de 2010-2011 pour les subventions et les contributions.** Le Ministère indique que 5,2 millions de dollars du reste seront utilisés pour couvrir les décisions de réattribution antérieures et que le reste va au compte des dépenses administratives. *Ce « siphonnage » de fonds, qui étaient prévus pour le programme, dans le but de couvrir des décisions de réattribution antérieures, est inhabituel. Cela semblerait affaiblir l'engagement financier officiel du gouvernement envers le programme.*

Capitales culturelles du Canada (un volet du *Fonds du Canada pour l'investissement en culture*) vise à « reconnaître et appuyer les municipalités canadiennes qui mettent en œuvre des activités spéciales qui mettent à profit les nombreux avantages que procurent les activités artistiques et culturelles à la vie des collectivités »⁶. Les lauréats de Capitales culturelles du Canada 2010 étaient Winnipeg, Manitoba; Saguenay, Québec et Saint John, Nouveau-Brunswick. Le budget pour ce programme ne change pas en 2009-2010, soit 3 862 680 \$. Comme il est indiqué ci-dessus, ce programme fait maintenant partie du *Fonds du Canada pour les espaces culturels*.

Le **Fonds du Canada pour les espaces culturels** (anciennement *Espaces culturels Canada*) a été renouvelé pour une période de cinq ans (2010-2011 à 2014-2015) à un niveau de financement annuel de 30 millions de dollars. Ce programme vise à « améliorer les conditions matérielles qui favorisent la créativité et l'innovation artistiques » et à « améliorer l'accessibilité des Canadiens et Canadiennes aux arts de la scène, aux arts visuels, aux arts médiatiques, aux collections muséales et aux expositions patrimoniales »⁷. Ce programme a reçu une augmentation de financement pour une période limitée dans l'exercice 2009-2010 pour « soutenir les infrastructures culturelles et patrimoniales locales » dans le cadre du plan de relance du gouvernement (30 millions de dollars de plus). En 2010-2011, le programme reçoit 30 millions de dollars de financement, dont 26,9 millions de dollars représentent les subventions et les contributions (le reste est inscrit au compte administratif).

Pour 2009-2010 et 2010-2011, le site Web du programme énonce que « les fonds seront accordés en priorité aux projets qui contribuent clairement à stimuler l'économie par la création immédiate d'emplois et des impacts économiques à plus long terme. » Devant ce

⁴ Site Web du ministère du Patrimoine canadien

⁵ Ibidem

⁶ Ibidem

⁷ Site Web du ministère du Patrimoine canadien.

critère émanant de la détermination du gouvernement à relancer l'économie, la CCA espère néanmoins qu'il ne sonnera pas le glas de projets de financement valables tant sur le plan artistique, que culturel ou patrimonial parce qu'ils n'auraient pas suffisamment d'impact économique à court et à long terme.

Comme le rapportait l'analyse budgétaire de l'an dernier, le programme *Culture canadienne en ligne* a été une victime de taille de l'Examen stratégique qui l'a amputé de presque tous ses volets. Le programme a reçu 5,6 millions de dollars dans le Budget principal de l'an dernier pour le Fonds des partenariats, qui cherchaient à soutenir les partenariats « visant à mettre les Canadiens et les Canadiennes en contact, par l'entremise d'Internet et dans les deux langues officielles, avec les richesses de leur patrimoine national que sont les collections culturelles détenues par les organismes culturels provinciaux, municipaux et locaux »⁸ et le *Fonds de la passerelle*, encourageant « la création de contenu culturel en ligne présenté par les Autochtones et les communautés ethnoculturelles du Canada et portant sur ces groupes. »

Le programme *Culture canadienne en ligne* a été remplacé par un nouveau fonds, le **Fonds interactif du Canada**. Annoncé en septembre 2009, le nouveau fonds comprend 37,5 millions de dollars sur cinq ans pour « appuyer la création en ligne d'applications et de contenu interactifs canadiens élaborés par les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), les Autochtones, les organismes ethnoculturels et les autres organismes culturels sans but lucratif »⁹. Le financement de ce nouveau programme a commencé dans le Budget supplémentaire A de 2010-2011, avec 8,8 millions de dollars. Dans le premier appel d'offres, en plus des groupes indiqués ci-dessus, les établissements d'enseignement canadiens et les organisations des gouvernements provinciaux, territoriaux ou municipaux (comme les musées et les organismes culturels) peuvent demander aussi du financement.

L'Analyse du Budget de l'an dernier rapportait que le *Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens* a été l'une des victimes des compressions de programme entreprises par le ministère du Patrimoine canadien. On voit dans le tableau que le financement de ce programme a cessé pour 2010-2011. Comme il a été noté ci-dessus, toutefois, le volet des *Inciatifs aux fonds de dotation* de ce programme a été transféré au *Fonds du Canada pour l'investissement en culture*.

Conseil des Arts du Canada. Comme on le voit au Tableau 1, le financement du Conseil des Arts du Canada est demeuré relativement inchangé en 2010-2011. Le Conseil a reçu 181,7 millions de dollars dans le Budget principal de 2010-2011, et un transfert de 127 000 \$ du ministère du Patrimoine canadien dans le Budget supplémentaire A de 2010-2011 pour « soutenir les projets de coopération multilatérale en langue française, et pour assurer la participation du Canada aux rencontres de la Commission internationale du théâtre francophone. » [traduction]

Dans le dernier exercice (2009-2010), le Conseil des Arts du Canada a reçu également des transferts du ministère du Patrimoine canadien dans les Budgets supplémentaires : 750 000 \$ pour établir le nouveau Programme national de traduction pour l'édition du livre, 25 000 \$ pour soutenir la recherche et le réseautage concernant l'infrastructure culturelle et 15 000 \$ pour élaborer une stratégie de repositionnement pour un organisme professionnel des arts de la scène. Le Conseil a également transféré 26 000 \$ au ministère du Patrimoine canadien pour la recherche sur les arts.

Comme il était rapporté dans l'Analyse du Budget de l'an dernier, le gouvernement a annoncé le renouvellement pour cinq ans du financement complémentaire de 25 millions de dollars du Conseil des Arts du Canada, maintenant ainsi son niveau de financement annuel à 181 millions de dollars pour la période 2010-2011 à 2014-2015. Si cela était certainement une bonne nouvelle et qu'il s'agit du niveau de financement le plus élevé que le Conseil a jamais reçu par l'entremise des crédits parlementaires, il ne faut pas oublier que le besoin de financement du Conseil des Arts du Canada a augmenté au cours de la dernière décennie. Et comme les ministères et agences publiques, le Conseil doit absorber lui-même les augmentations sur les salaires et autres dépenses d'exploitation. De plus, même si le Conseil a une politique en place pour atténuer l'impact des récessions économiques sur les revenus provenant de son Fonds d'investissement (en étalant les revenus sur trois ans), si les fluctuations du marché devaient se poursuivre, cela pourrait imposer une pression à la baisse sur les fonds provenant de cette source.

⁸ Ibidem

⁹ Ibidem

Le Tableau 1 révèle que le financement du **Centre national des arts** est demeuré à 35,2 millions de dollars. L'organisation n'a pas reçu de financement additionnel par l'entremise du Budget supplémentaire.

Le financement du **Musée des beaux-arts du Canada** a augmenté légèrement cette année, passant de 50,0 millions de dollars en 2009-2010 à 51,3 millions de dollars dans l'exercice courant. L'augmentation est attribuable aux montants reçus dans le cadre de l'annonce en avril 2010, d'un financement ponctuel de 15 millions de dollars de fonds de fonctionnement pour les musées nationaux. Le MBAC a également reçu 253 000 \$ par l'entremise du Budget supplémentaire de 2009-2010 « pour pallier aux pressions liées au fonctionnement, découlant des frais extraordinaires relatifs au service accompagné d'options pour le régime de retraite des employés. »

Comme le rapportait l'analyse budgétaire de l'an dernier, le Budget de 2009 a annoncé que le gouvernement attribuerait 25 millions de dollars à un fonds de dotation pour la création des **Prix du Canada pour les arts et la créativité**. Ces prix vont reconnaître les réalisations artistiques canadiennes exceptionnelles et aideront à faire connaître le Canada comme centre d'excellence. En dépit des réactions négatives qui ont accueilli cette annonce l'an dernier – les milieux concernés pointant en direction de besoins beaucoup plus urgents, comme le développement de marchés au pays et à l'étranger - le gouvernement a tenu à cet engagement, annonçant au début de mai 2010 que le Conseil des Arts du Canada allait administrer les Prix. Le gouvernement a également formé un groupe consultatif pour élaborer des recommandations concernant les paramètres des prix. Les membres du groupe consultatif sont Joseph Rotman, Simon Brault, Tony Gagliano, Liza Maheu et Jennifer Clarke. Le groupe devait présenter ses recommandations au Ministre au cours de l'été.

L'analyse budgétaire de l'an dernier décrivait également l'attribution par le gouvernement de **100 millions de dollars sur deux ans pour soutenir les festivals de renom et les événements de promotion du tourisme**. Le financement de relance est administré non pas par Patrimoine canadien mais bien par Industrie Canada par l'entremise du *Programme des manifestations touristiques de renom*. Les bénéficiaires du financement de 2010 incluent le Calgary Stampede, le Charlottetown Festival, le Cisco Ottawa Bluesfest, Luminato, la Royal Agricultural Winter Fair, le Festival International de Jazz de Montréal, le Shaw Festival, le Stratford Shakespeare Festival et la Saskatoon Exhibition. Cette année, Industrie Canada a imposé une limite de deux événements financés par grande ville, dans le but de répartir les fonds de façon à atteindre également d'autres villes. Cette décision a suscité les critiques de beaucoup d'organismes de festival, qui ont dit qu'il y a plus de deux grands festivals dans les grandes villes. Les décisions ont en outre été souvent annoncées très tard, seulement quelques semaines avant la tenue des événements en question, et la raison du choix de certains événements au lieu de certains autres n'a pas toujours été claire.

-----PATRIMOINE-----

Le financement du **Programme d'aide aux musées** (PAM) est demeuré stable dans le Budget principal de cette année à 14,6 millions de dollars. La date de renouvellement des modalités du PAM était en 2009-2010, et le délai a été prolongé jusqu'à la fin de 2010-2011.

Le gouvernement n'a toujours pas accompli sa promesse de mettre un œuvre une nouvelle politique muséale, un engagement qui date de presque cinq ans maintenant. Le Rapport sur les plans et les priorités de 2010-2011 du Ministère ne parle pas d'élaboration de la politique.

En 2009-2010 et 2010-2011, le gouvernement a contribué de façon importante à l'initiative, menée par le secteur privé, du **Musée canadien des droits de la personne**, le premier musée national qui sera situé à l'extérieur de la Région de la capitale nationale, à Winnipeg. En 2009-2010, le gouvernement a engagé 26,7 millions de dollars dans le musée, dont la majorité (25,2 millions de dollars) a été attribuée par l'entremise du Budget supplémentaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisation. Les 55 millions de dollars de financement pour 2010-2011 sont répartis comme suit dans le Budget principal : 15,9 millions de dollars de fonds de fonctionnement et 40 millions de dollars de dépenses d'immobilisation. En septembre 2009, Stuart A. Murray a été nommé à titre de premier Directeur général du Musée. Le Musée canadien des droits de la personne a un

site Web (www.humanrightsmuseum.ca) où il est indiqué que l'institution devrait ouvrir en 2012.

Le financement du **Musée canadien des civilisations** a augmenté de 62,7 millions de dollars à 71,6 millions de dollars entre 2009-2010 et 2010-2011 (voir le Tableau 1). L'augmentation est en grande partie attribuable aux 6,3 millions de dollars que le Musée a reçus du gouvernement pour aider à compenser les coûts de fonctionnement au cours de la récession économique. Le Musée a également reçu du financement dans les Budgets supplémentaires de 2009-2010 : 170 000 \$ pour aider les négociations des revendications territoriales globales et de l'autonomie gouvernementale des Premières Nations en Colombie-Britannique et 175 000 \$ pour couvrir les primes d'assurance pour une exposition de l'Afghanistan. Le financement des négociations des revendications territoriales fait partie d'une initiative pangouvernementale de « fonds [qui] appuieront les capacités fédérales de négociation, la Commission des traités de la Colombie-Britannique et les prêts remboursables aux Premières nations qui négocient des traités en Colombie-Britannique. »¹⁰. Le Musée est l'un de presque douze organismes fédéraux qui reçoivent du financement.

Le financement du **Musée national des sciences et de la technologie** est demeuré stable à environ 34 millions de dollars (voir Tableau 1). Le Musée a reçu 3,7 millions de dollars dans le cadre du financement de 15 millions de dollars pour soutenir les coûts de fonctionnement des musées nationaux qui a été annoncé en avril 2010.

Le financement du **Musée canadien de la nature** est également demeuré relativement le même à 33,4 millions de dollars en 2010-2011, incluant 3 millions de dollars reçus par l'entremise du soutien des musées nationaux qui vient d'être annoncé. Les travaux de rénovation du Musée entrepris en 2004 ont été menés à terme et le Musée a été inauguré avec toutes ses installations en mai 2010 après s'être refait une beauté. L'édifice rénové contient de nouvelles galeries, une nouvelle infrastructure et un système de contrôle de l'environnement.

Bibliothèque et Archives Canada. Comme le Tableau 1 l'indique, les dépenses concernant Bibliothèque et Archives Canada ont diminué modestement au cours du présent exercice, passant de 121,4 millions de dollars dans le Budget principal de 2009-2010 à 120,7 millions de dollars en dépenses à ce jour en 2010-2011. Ce dernier chiffre inclut 120,3 millions de dollars dans le Budget principal de 2010-2011 et un transfert de 446 000 \$ du ministère du Patrimoine canadien dans le Budget supplémentaire A de 2010-2011 pour les activités d'acquisition et de préservation de film en vertu de la Politique canadienne du long métrage.

En 2009-2010, Bibliothèque et Archives Canada a également reçu du financement additionnel dans les Budgets supplémentaires, incluant un transfert du ministère du Patrimoine canadien pour « la création de contenu culturel et sa mise en ligne et les autres projets de numérisation » (850 000 \$), le financement pour la modernisation des laboratoires fédéraux (1,4 million de dollars), le financement pour convertir un actif à Gatineau en installation d'entreposage de collection (6,1 millions de dollars) et un autre transfert de 482 000 \$ du ministère du Patrimoine canadien pour financer les activités d'acquisition et de préservation de film en vertu de la Politique canadienne du long métrage.

Il faut noter que quelques-unes des dépenses identifiées ont été assumées avec des fonds disponibles à l'intérieur de l'organisation du fait de l'annulation par le gouvernement de la construction du **Musée du portrait du Canada**, (environ 29 millions de dollars) en 2008 en raison de « l'instabilité économique mondiale ». Si l'économie canadienne commence à se rétablir, la priorité de restreindre les dépenses rend peu probable que le gouvernement envisage à nouveau de construire un édifice pour accueillir la collection du Musée. Si le Musée du portrait du Canada faisait partie de la liste des priorités de Bibliothèque et Archives Canada énoncée dans son *Rapport sur les plans et les priorités* de 2010-2011, la stratégie de l'organisme est concentrée sur les expositions itinérantes et la présence en ligne.

¹⁰ Budget supplémentaire A de 2009-2010

----- **INDUSTRIES CULTURELLES** -----**Radiodiffusion, production audiovisuelle et nouveaux médias**

Fonds des médias du Canada. Le gouvernement a créé le *Fonds des médias du Canada* en 2009 pour promouvoir la production des médias sur diverses plateformes de distribution. Le nouveau fonds fusionne le *Fonds canadien de télévision* et le *Fonds des nouveaux médias du Canada*. Le Budget de 2009 indiquait le financement du nouveau programme par le gouvernement, soit 135 millions de dollars pour chacune des deux années, donc plus ou moins le total combiné des deux fonds (120 millions de dollars pour le FCT et 14,2 millions de dollars pour le FNMC). Une portion des 135 millions de dollars de cette année a été reçue dans le Budget principal de 2010-2011, et le reste viendra dans le premier budget supplémentaire de 2010-2011 (Budget supplémentaire A). Le financement total du *Fonds des médias du Canada* est 350 millions de dollars en 2010-2011 : 135 millions de dollars du ministère du Patrimoine canadien, et le reste (215 millions de dollars) des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR – câblodistributeurs et exploitants de service satellite) qui se sont vu donner le mandat par le CRTC de contribuer au fonds.

Société Radio-Canada/CBC. Le financement de la Société Radio-Canada/CBC a augmenté légèrement dans le Budget principal de cette année, passant de 1 052,6 millions de dollars à 1 090,9 millions de dollars, et la Société a reçu son financement complémentaire de 60 millions de dollars dans le Budget supplémentaire de 2009-2010. Comme nous l'avons déjà indiqué, la Société Radio-Canada/CBC a fait l'objet d'un examen stratégique pour le Budget 2010, mais il n'y a pas eu de financement réattribué à l'extérieur de l'organisme. Cela a donné un peu de répit à la Société, après son année 2009-2010 difficile quand elle a été forcée d'éliminer des programmes pour compenser une insuffisance budgétaire de plus de 170 millions de dollars à cause d'une diminution des recettes publicitaires. Comme nous l'avons dit dans l'analyse budgétaire de l'an dernier, au pire de la crise, le gouvernement a refusé d'accorder du financement temporaire à la Société Radio-Canada/CBC.

Comme le Tableau 1 l'indique, le financement de l'**Office national du film** et de **Téléfilm Canada** a augmenté légèrement au cours des deux derniers exercices, passant de 65,1 millions de dollars à 67,2 millions de dollars dans le cas de l'Office national du film, et de 104,7 millions de dollars à 105,4 millions de dollars dans celui de Téléfilm Canada. Aucun des deux organismes n'a reçu de financement par l'entremise du Budget supplémentaire de 2009-2010 mais comme on l'a mentionné précédemment, chacun a pu garder le 5% de budget identifié dans le cadre de l'exercice de révision stratégique.

Édition

Édition du livre. Le **Fonds du livre du Canada** (anciennement le *Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition*) a pour principal objectif « d'assurer le choix et l'accès à des livres d'auteurs canadiens, qui reflètent la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada tant au pays qu'à l'étranger »¹¹ en favorisant l'industrie de l'édition canadienne. Le Programme comprend deux volets : Soutien aux éditeurs (financement des maisons d'édition détenues et contrôlées par des intérêts canadiens et promotion des livres d'auteurs canadiens) et Soutien aux organismes et aux associations (pour soutenir la commercialisation et la promotion des livres d'auteurs canadiens et pour renforcer les capacités de l'industrie). Le programme a été renouvelé en 2009-2010 pour une période de cinq ans jusqu'en 2014-2015. Le financement du Fonds du livre du Canada est demeuré à 36,7 millions de dollars. Le programme a reçu 750 000 \$ de financement additionnel dans les Budgets supplémentaires de 2009-2010.

Édition du périodique. Le **Fonds du Canada pour les périodiques** (anciennement le *Fonds du Canada pour les magazines* et le *Programme d'aide aux publications*) est formé de trois volets : *Aide aux éditeurs*, qui fournit du financement aux magazines et aux journaux non quotidiens canadiens admissibles; *Innovation commerciale*, qui soutient les nouveaux projets se rapportant à des publications à faible ou à moyen tirage imprimées et en ligne qui soutiennent la diversité de contenu, et *Initiatives collectives*, qui finance les associations pour renforcer la viabilité de l'industrie. Le financement total du *Fonds du Canada pour les périodiques* demeure au même niveau en 2010-2011 qu'en 2009-2010, soit 74,8 millions de dollars.

¹¹ Site web de Patrimoine canadien

Enregistrement sonore

Fonds de la musique du Canada. Le **Fonds de la musique du Canada** est le principal programme du gouvernement du Canada destiné à appuyer la musique canadienne. Ses objectifs sont d'améliorer l'accès des Canadiens à une vaste gamme d'oeuvres musicales canadiennes; de rehausser les possibilités offertes aux artistes et aux entrepreneurs de la musique canadiens; et de faire en sorte que ces derniers aient les connaissances, le savoir-faire et les outils pour réussir dans un environnement numérique mondial. Le gouvernement a restructuré le fonds, réduisant le nombre de volets de sept à cinq (le volet *Diversité de la musique canadienne* et le volet *Aide aux associations sectorielles* ont été absorbés dans les autres volets). Les dépenses du volet *Diversité de la musique canadienne* ont été réattribuées au développement du marché numérique (900 000 \$) et au développement du marché international (500 000 \$), et l'admissibilité au Fonds a été élargie pour stimuler les occasions d'affaires du marché numérique.

Le *Fonds de la musique du Canada* est maintenant formé de multiples volets, incluant le *Volet aide aux créateurs* (afin d'aider les compositeurs, les paroliers et les auteurs-compositeurs canadiens à perfectionner leur art et à se familiariser davantage avec le monde des affaires), le *Volet nouvelles oeuvres musicales* (qui offre aux créateurs et entrepreneurs de la musique des possibilités de produire et de commercialiser des enregistrements sonores canadiens, d'approfondir leur art et d'accroître leur savoir-faire), le *Volet initiatives collectives* (pour soutenir le développement et le marketing du talent canadien) et le *Volet souvenirs de la musique canadienne* (pour soutenir la préservation des enregistrements sonores). Les dépenses pour le *Fonds de la musique du Canada* ont augmenté d'environ 2,5 millions de dollars par rapport aux niveaux de 2009-2010, passant de 23,4 millions de dollars à 25,8 millions de dollars. **Le Fonds a été renouvelé à l'été 2009 pour cinq ans à un niveau annuel de 28,1 millions de dollars, dont 25,8 millions de dollars sont pour les subventions et les contributions** (le reste est pour les salaires et les autres dépenses d'administration).

-----AUTRES DÉPENSES-----

Programme des célébrations et commémorations. Ce programme fournit de l'aide financière à une gamme d'organismes (organismes non gouvernementaux, communautaires, caritatifs et privés, administrations municipales, écoles et conseils scolaires) pour l'organisation d'événements communautaires entre le 21 juin et le premier juillet, au cours de la période « Le Canada en fête! ». Le financement destiné à ce programme a augmenté considérablement au cours des dernières années, passant d'environ deux millions de dollars en 2005-2006, à 13 millions de dollars en 2006-2007, à 22 millions de dollars en 2007-2008, à 36,3 millions de dollars en 2008-2009, à 45,7 millions de dollars en 2009-2010 (incluant environ 20 millions de dollars pour le Relais de la flamme olympique des Jeux Olympiques de 2010). Cette année, le financement du programme est 11,8 millions de dollars dans le Budget principal. Le déclin est attribuable à la conclusion des Jeux olympiques de 2010 et au reprofilage des fonds de 2008-2009 à 2009-2010.

La CCA note que le gouvernement a déjà attribué près de 110 millions de dollars aux événements locaux cette année : 11,8 millions de dollars à ce programme, 27,9 millions de dollars au *Fonds du Canada pour la présentation des arts*, 19,2 millions de dollars au programme *Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine* et 50 millions de dollars pour le *Programme des manifestations touristiques de renom*. Si la somme de 110 millions de dollars est légèrement moins élevée que l'an dernier (130 millions de dollars), c'est encore beaucoup plus que les montants des années précédentes, et, pour le secteur culturel, il est important de noter que ces fonds ne vont pas tous au soutien des tournées ou des festivals des arts, du patrimoine et des industries culturelles, et parfois les petits événements ont de la difficulté à obtenir des fonds par rapport à leurs contreparties de plus grande envergure.

Sport. Le **Programme d'aide aux athlètes** offre du soutien aux athlètes pour améliorer leur performance dans des événements internationaux et pour leur permettre de suivre leur programme d'entraînement en étudiant ou en travaillant, tandis que le *Programme de soutien du sport* finance les organismes de sport nationaux, les organismes de services multisports et les organismes qui oeuvrent dans divers secteurs prioritaires (y compris la pratique des sports, l'éthique, le transfert des connaissances et le partage de

l'information). Pour sa part, le *Programme d'accueil de manifestations sportives* soutient « les organismes individuels de sport pour accueillir les Jeux du Canada et les événements de sport internationaux au Canada »¹². Comme le montre le Tableau 3, le financement du *Programme d'aide aux athlètes* est demeuré stable à 27 millions de dollars, le financement du *Programme de soutien au sport* est passé de 101,1 millions de dollars à 117 millions de dollars, tandis que le *Programme d'accueil de manifestations sportives*, comme on pouvait s'y attendre avec la conclusion des Jeux Olympiques d'hiver de 2010, a diminué de 80,8 millions de dollars pour passer à 16,3 millions de dollars et de 78,9 millions de dollars pour passer à 44 millions de dollars, respectivement. Le Budget de 2009 a annoncé 1,5 million de dollars de plus en 2009-2010 pour les Jeux Olympiques spéciaux et les Budgets supplémentaires ont fourni 500 000 \$ de plus au Programme de soutien du sport pour favoriser la participation au sport par les personnes qui ont une déficience intellectuelle et 37 millions de dollars de plus au Programme d'accueil de manifestations sportives pour les Jeux Olympiques d'hiver de 2010.

Langues officielles. Les subventions et les contributions pour promouvoir les langues officielles au Canada et soutenir les communautés de langue officielle en situation minoritaire n'ont pas changé dans les documents du Budget principal de 2009-2010 et de 2010-2011. Le *Programme Mise en valeur des langues officielles*, « qui vise à favoriser chez les Canadiens une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices de la dualité linguistique »¹³ a également reçu 2 millions de dollars par l'entremise du Budget supplémentaire de 2009-2010. Le *programme Développement des communautés de langue officielle*, qui soutient les communautés de langue officielle minoritaire pour leur offrir « l'accès, dans leur langue, aux services et aux infrastructures communautaires dont elles ont besoin pour se développer et s'épanouir »¹⁴ a reçu 15 millions de dollars de plus dans le Budget supplémentaire de 2009-2010.

Programmes autochtones. Le Programme des Autochtones vise à soutenir la participation et la culture des Autochtones à la société canadienne. Le programme a reçu 56,2 millions de dollars à ce jour en 2010-2011 (33,3 millions de dollars dans le Budget principal 2010-2011 et un autre montant de 22,9 millions de dollars dans le Budget supplémentaire A).

DIVERS : AUTRES DÉVELOPPEMENTS

Investissement étranger dans le secteur des télécommunications. Dans la foulée des annonces du discours du Trône de 2010 concernant l'assouplissement des restrictions en matière d'investissement étranger dans le secteur des télécommunications, le Budget de 2010 contenait l'annonce d'une mesure dans cette direction : réduire les restrictions sur l'investissement étranger dans le secteur des satellites. La CCA a indiqué qu'elle craignait que cette mesure, combinée aux effets des accords commerciaux en vigueur et en voie de négociation, mette en danger la capacité du gouvernement de produire et d'offrir du contenu culturel canadien. En particulier, compte tenu de la convergence technologique et industrielle et de la concentration entre les télécommunications et la radiodiffusion, l'assouplissement des restrictions en matière de propriété étrangère dans le secteur des télécommunications pourrait avoir un effet domino, pressant le gouvernement d'adopter des mesures semblables dans le secteur audiovisuel (voir le Bulletin 11/10 de la CCA, « Télécommunications : le Canada vend-il sa souveraineté culturelle par la porte d'en arrière? »).

Accès des travailleurs autonomes à l'assurance emploi. Le Budget de 2010 a annoncé que les travailleurs autonomes allaient avoir accès à certaines parties de l'assurance emploi. En particulier, les travailleurs autonomes auront maintenant l'option de s'inscrire au programme d'assurance emploi pour recevoir des prestations de maternité, des prestations parentales, de maladie et de soignant. Cette nouvelle comporte à la fois des avantages et des désavantages pour les arts et la culture. Étant donné le pourcentage élevé de travail autonome dans le secteur culturel, le changement pourrait être bon pour certains travailleurs. Pour d'autres, cependant, le programme pourrait ne pas être avantageux. Par exemple, une fois inscrits, les travailleurs ne peuvent se retirer. Si on

¹² Site web de Patrimoine canadien

¹³ Ibidem

¹⁴ Ibidem

peut comprendre que le gouvernement voudrait éviter que les travailleurs se retirent du système à court terme, cette règle réduit la flexibilité des travailleurs culturels à long terme et, pire encore, si un artiste ne crée plus, il doit demeurer dans le programme aussi longtemps qu'il reçoit un revenu des œuvres qu'il a déjà créées. De plus, quand un artiste se met à retirer des prestations de l'assurance emploi (comme des prestations parentales) sans créer activement des œuvres, tout le revenu qu'il reçoit au cours de cette période pour ses œuvres antérieures (comme le produit de la vente de ses œuvres, ses droits d'auteur, ses droits de prêt au public et autres) réduira les prestations d'assurance emploi qu'il reçoit.

Changements des règles qui régissent les **organismes sans but lucratif**. Le Budget 2010 incluait des changements proposés aux règles qui régissent le contingent des versements pour les organismes caritatifs. Les contingents avaient pour objet d'assurer qu'une proportion importante des ressources des organismes est consacrée à des fins de bienfaisance, mais dans le contexte des conditions économiques difficiles que nous connaissons, les rentrées ont été incertaines pour les organismes de bienfaisance. Les changements proposés élimineraient toutes les exigences de contingent à l'exception de celles obligeant les organismes à déboursier sur une base annuelle une quantité minimum de ressources financières qui ne sont pas employées directement dans les opérations. Cela permettrait aux organismes de bienfaisance de maintenir des réserves plus importantes pour les contingents, et s'appliquera aux organismes dont les exercices prennent fin le 4 mars 2010 ou après.

Annexe

**Dépenses du ministère du Patrimoine canadien, d'organismes et de sociétés d'État choisis,
Total du Budget principal des dépenses et des Budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice 2008-2009 en millions de dollars**

Organisme ¹	Budget principal des dépenses de 2009-2010	Budget supplémentaire des dépenses A de 2009-2010		Budget supplémentaire des dépenses B de 2009-2010		Budget supplémentaire des dépenses C de 2009-2010		Dépenses totales de 2009-2010 ²
		Transferts	Crédits	Transferts	Crédits	Transferts	Crédits	
Ministère du Patrimoine canadien	1,254,4	(40,1)	210,6 ⁴	(0,1)	60,8	(37,5)	-	1 448,1
Conseil des Arts du Canada	180,8	0,8	-	0,01	-	-	-	181,6
Société Radio-Canada/CBC	1 052,6	-	-	-	60,0	-	-	1 112,6
Bibliothèque et Archives Canada	121,4	0,9	0,02	5,8	0,2	-	-	128,3
Centre national des Arts	35,2	-	-	-	-	-	-	35,2
Galerie nationale du Canada	49,7	-	-	-	0,3	-	-	50,0
Musée canadien des civilisations	62,3	-	0,2	0,2	-	-	-	62,7
Musée canadien des droits de la personne	1,5	-	-	-	25,2	-	-	26,7
Musée canadien de la nature	32,4	-	-	-	-	-	-	32,4
Musée des sciences et de la technologie du Canada	34,6	-	-	-	-	-	-	34,6
Office national du film du Canada	65,1	-	-	-	-	-	-	65,1
Téléfilm Canada	104,7	-	-	-	-	-	-	104,7
TOTAL	2 994,7	-³	383,2	-³	146,5	-³	-	3 524,4

Remarques :

¹Ces organismes produisent aussi des recettes annuelles.

²Les totaux de chaque organisme peuvent différer légèrement de la somme du Budget principal des dépenses et des Budgets supplémentaires des dépenses à cause du financement additionnel reçu à titre de report et à cause de l'inclusion des fonds reçus pour les dépenses admissibles au titre de la rémunération et des conventions collectives.

³Les transferts totaux ne sont pas fournis étant donné que certaines de ces dépenses représentent les transferts d'un organisme à un autre à l'intérieur du Ministère ou représentent les transferts qui entrent au ministère du Patrimoine canadien ou qui en sortent pour les programmes dans des secteurs autres que ceux qui sont traités dans la présente Analyse budgétaire (voir la discussion à la Section II pour les détails des transferts).

⁴Les chiffres incluent les annonces de dépenses nouvelles et les annonces de renouvellement de programme du Budget de 2009 non comptabilisées dans le Budget principal des dépenses de 2009-2010 : Fonds canadien de télévision (100 millions de dollars), Espaces culturels Canada (30 millions de dollars), Programme national de formation dans le secteur des arts (7 millions de dollars) et le Programme d'aide aux publications (15 millions de dollars). À l'exception du Fonds canadien de télévision, les annonces de renouvellement de programme du Budget de 2009 sont comptabilisées dans les chiffres du Budget principal des dépenses de 2009-2010. La Section III de l'Analyse du Budget de l'an dernier contient tous les détails et le rapprochement des annonces du Budget de 2009 avec le Budget principal des dépenses de 2009-2010. Le Budget de 2009 a également annoncé 100 millions de dollars sur deux ans (50 millions de dollars par année) pour les festivals de renom et les événements de promotion du tourisme, 25 millions de dollars pour les Prix du Canada pour les arts et la créativité et 75 millions de dollars sur deux ans à Parcs Canada pour la mise à niveau des sites historiques nationaux.

Sources : Gouvernement du Canada, *Budget principal des dépenses de 2009-2010, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement fédéral et le Budget principal des dépenses*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2009-2010 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2009-2010 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2009-2010 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010*.